

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
  
Nombre de présents : 27  
  
Nombre de représentés : 4  
  
Nombre de votants : 31  
  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 octobre 2025**

*Vu le code de l'éducation,*  
*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*  
*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le procès-verbal de la séance du CA du 2 octobre 2025

**Pièce jointe : PV du CA du 2 octobre 2025**

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHRUOPFENECKER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
  
Nombre de présents : 26  
  
Nombre de représentés : 4  
  
Nombre de votants : 30  
  
Pour : 29  
Contre : 1  
Abstentions : 0

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

**Objet : Nomination d'un représentant enseignant à la Commission d'admission inter-INSA (CA2i)**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,  
Vu l'article R715-7 du Code de l'éducation,  
Vu l'avis du Conseil des études du 20 novembre 2025,*

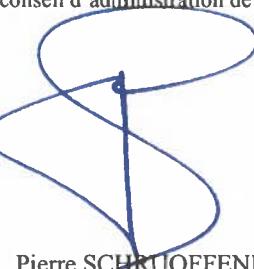
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La nomination de M. François KIEFER en tant que représentant enseignant à la Commission d'admission inter-INSA (CA2i) pour une durée de 3 ans.

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Pierre SCHRUOFFENER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
  
Nombre de présents : 27  
  
Nombre de représentés : 5  
  
Nombre de votants : 32  
  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Cessation des activités du Service Admission du Groupe INSA (SAGI)**

*Vu l'article R715-7 du Code de l'Education instituant un service commun d'admission aux INSA,  
Vu l'arrêté du 4 décembre 2024 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Groupe INSA »,  
Vu les délibérations de chaque conseil d'administration des Instituts Nationaux des Sciences Appliquées, portant autorisation de la création d'un service commun d'admission au Groupe INSA (SAGI), service à comptabilité distincte (SACD),  
Vu les statuts modifiés de l'INSA Strasbourg du 2 juillet 2024,  
Vu la convention constitutive valant statuts du GIP Groupe INSA,  
Vu les statuts du SAGI définissant les modalités de fonctionnement,*

**CONSIDERANT :**

Que le SAGI est un service à comptabilité distincte (SACF).

Que, conformément à l'article 4 des statuts du SAGI, la dissolution de celui-ci ne peut être décidée que d'un commun accord par les INSA, et qu'il appartient à chaque Conseil d'administration de se prononcer par délibération sur la cessation des activités du SAGI avec effet au 31 décembre 2025 ;

Que, ne disposant ni de personnalité juridique ni d'autonomie financière, et conformément à l'article 3.1 des statuts du SAGI, celui-ci constitue un Service Inter-Etablissement (SIE) rattaché à l'INSA Lyon ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ LES RESOLUTIONS  
SUIVANTES :****Article 1 – Dissolution du SACF-SAGI**

Il est mis fin aux activités du Service à Comptabilité Distincte (SACD-SAGI) à compter du 31 décembre 2025.

**Article 2 – Transfert des activités au GIP Groupe INSA**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les activités, missions et opérations relevant du SACD-SAGI seront réalisées par le GIP Groupe INSA, dans le cadre d'un service dénommé « SAGI ».

**Article 3 – Intégration comptable et affectation des fonds disponibles**

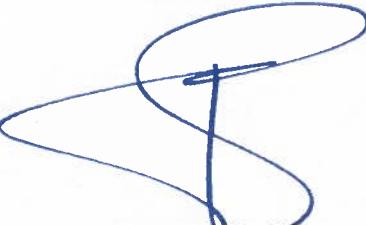
Le SACD-SAGI disposant d'une comptabilité individualisée opérant dans un cadre comptable complet, verra ses opérations comptables du service intégrées, lors de sa dissolution, à la comptabilité de l'établissement principal, dans une subdivision spécifique ;

Les fonds disponibles, après clôture du compte financier 2025, seront restitués aux INSA selon une clé de répartition à définir, en vue d'un versement ultérieur au GIP Groupe INSA sous forme de participation exceptionnelle des établissements, dans le cadre d'une convention à formaliser.

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

  
Pierre SCHRUOFFENER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
  
Nombre de présents : 28  
  
Nombre de représentés : 5  
  
Nombre de votants : 33  
  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025***Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,**Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,**Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,***Article 1 :**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 268,45 ETPT, dont 188,35 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 80,10 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 29 354 830 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 22 299 876 € personnel
  - 4 301 234 € fonctionnement et intervention
  - 2 753 720 € investissement
- 31 340 798 € de crédits de paiement dont :
  - 22 299 876 € personnel
  - 4 504 265 € fonctionnement et intervention
  - 4 536 657 € investissement
- 27 796 757 € de prévisions de recettes
- 3 544 041 € de solde budgétaire déficitaire

**Article 2 :**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 3 445 661 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 93 248 € de résultat patrimonial bénéficiaire
- 938 248 € de capacité d'autofinancement
- 113 248 € de variation de fonds de roulement (augmentation)

Pièces jointes :

- tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

  
Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
  
Nombre de présents : 28  
  
Nombre de représentés : 5  
  
Nombre de votants : 33  
  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Budget initial de l'exercice 2026***Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,**Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,**Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,***Article 1 :**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 273,96 ETPT, dont 191,72 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 82,24 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 29 593 050 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 22 983 343 € personnel
  - 4 441 618 € fonctionnement et intervention
  - 2 168 089 € investissement
- 30 235 389 € de crédits de paiement dont :
  - 22 983 343 € personnel
  - 4 630 787 € fonctionnement et intervention
  - 2 621 259 € investissement
- 27 277 236 € de prévisions de recettes
- 2 958 153 € de solde budgétaire déficitaire

**Article 2 :**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 3 010 153 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 394 731 € de résultat patrimonial déficitaire
- 344 278 € de capacité d'autofinancement
- 329 722 € de variation de fonds de roulement (diminution)

Pièces jointes :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUEPENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 5  
Nombre de votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Campagne d'emplois 2026***Vu le code de l'éducation,**Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,**Vu les avis rendus par le comité social d'administration les 24 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2025,***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La campagne d'emplois de l'INSA Strasbourg pour l'année 2026.

**Pièce jointe : Campagne d'emplois 2026**

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 24  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Bilan 2024 du Centre de Formation Continue**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le bilan d'activité 2024 du Centre de Formation Continue de l'INSA Strasbourg.

**Pièce jointe : Bilan 2024 du centre de formation continue**

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025**

**Objet : Vademecum 2026 relatif aux modalités de remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le vade-mecum 2026 relatif aux modalités de remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

**Pièce jointe :**

- Vade-mecum 2026 relatif aux modalités de remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement applicables au sein de l'INSA Strasbourg

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
  
Nombre de présents : 23  
  
Nombre de représentés : 4  
  
Nombre de votants : 27  
  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Autorisation de passation de marché publics en procédure formalisée pour l'année 2026**

*Vu le code de l'éducation,*  
*Vu le code des marchés publics,*  
*Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*  
*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La passation en 2025 du marché public suivant en procédure formalisée :
  - Fourniture de composants électroniques pour un montant estimé de 170 000 € pour une durée de 4 ans.
- La passation en 2026 des marchés publics suivants en procédure formalisée :
  - Fourniture de logiciels généralistes pour un montant estimé de 140 000€ pour une durée de 4 ans ;
  - Impression de documents – reprographie numérique – pour un montant estimé de 150 000€ pour une durée de 4 ans.

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
  
Nombre de présents : 23  
  
Nombre de représentés : 4  
  
Nombre de votants : 27  
  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Contrôle internet budgétaire et comptable 2026***Vu le code de l'éducation,**Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,**Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La cartographie des risques budgétaires et comptables de l'INSA Strasbourg actualisée ainsi que le plan d'action associé couvrant les risques budgétaires et comptables pour 2026.

**Pièce jointe : Cartographie des risques budgétaires et comptables et plan d'action associé**

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
 Nombre de membres en exercice : 34  
 Nombre de présents : 23  
 Nombre de représentés : 4  
 Nombre de votants : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025**

**Objet : Subventions accordées pour l'année 2026**

*Vu le code de l'éducation,*  
*Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*  
*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le versement des subventions suivantes, tel que présenté dans le cadre du budget initial 2026 :

BENEFICIAIRE	Montant accordé en 2026
APINSA	4 500
Subventions projets/associations étudiants (CVEC)	20 000
CROUS/FAVE	10 000
EGEE	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>35 500</b>

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
 Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

  
 Pierre SCHRUOPFENECKER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Participation à la prise en charge des frais d'avocat engagés par le Costic**

*Vu le code de l'éducation,*  
*Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*  
*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*  
*Vu la décision du Tribunal administratif de Paris du 9 mars 2024,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La participation à la prise en charge des frais d'avocat engagés par le Costic dans le cadre du litige concernant l'INSA Strasbourg, à hauteur de 13 782,41 euros TTC.

**Pièce jointe :**

- Exposé des motifs

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025

**Objet : Ajout d'un tarif à la liste des tarifs 2025-2026 applicables à l'INSA Strasbourg**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- L'ajout du tarif relatif aux journées Build2Days à la liste des tarifs 2025-2026 applicables à l'INSA Strasbourg.

**Pièce jointe : Tarif Build2Days 2025-2026**

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
  
Nombre de présents : 23  
  
Nombre de représentés : 4  
  
Nombre de votants : 27  
  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025**

**Objet : Délibération portant renouvellement du comité social d'administration (et de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail) de l'INSA Strasbourg pour la période 2027-2030**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.951-1-1,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations et des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,*

*Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,*

*Vu les statuts de l'INSA de Strasbourg en date du 24 mars 2003 modifiés,*

*Vu la délibération du Conseil d'administration instituant le CSA de l'INSA Strasbourg en date du 18 mai 2022,*

*Vu l'avis du CSA de l'INSA Strasbourg en date du 24 novembre 2025,*

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le comité social d'administration de proximité dénommé comité social d'administration d'établissement public institué auprès du Directeur de l'INSA Strasbourg, en application de l'article 6 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, est renouvelé :

Le comité social d'administration d'établissement public est compétent dans les matières et conditions fixées par le titre III du même décret pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public.

**Article 2 :**

Le comité social d'administration d'établissement public mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération, présidé par le directeur de l'établissement, comprend également le responsable des ressources humaines.

Le comité social d'administration d'établissement public comprend les représentants du personnel suivants : 7 titulaires et 7 suppléants élus au scrutin de liste, dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le Directeur est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration d'établissement public

**Article 3 :**

En application de l'article 21 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la création du comité social d'administration d'établissement de l'INSA Strasbourg sont ainsi fixées au 1er janvier 2026 : 337 agents représentés dont 136 femmes soit 40,35 % et dont 201 hommes soit 59,64%.

**Article 4 :**

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est renouvelée au sein du comité social d'administration de l'INSA Strasbourg, dénommée formation spécialisée du comité, conformément à l'article 9 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

Elle est compétente dans les matières et les conditions fixées par le chapitre II du titre III du même décret.

**Article 5 :**

La formation spécialisée du comité est présidée par le Directeur de l'INSA Strasbourg.

Elle comprend le même nombre de représentants du personnel titulaires siégeant dans le comité social d'administration d'établissement public, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le Directeur est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité.

**Article 6 :**

Les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Acte n° 88 / 2025

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025**

**Objet : Règlement interne des études et examens formation HMONP 2025/2026**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'avis rendu par le conseil des études le 20 novembre 2025,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le règlement interne des études et examens de la formation HMONP pour l'année 2025/2026.

**Pièce jointe : Règlement interne des études et examens formation HMONP 2025/2026**

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Grilles de formation 2025/2026 : amendements***Vu le code de l'éducation,**Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,**Vu l'avis rendu par le conseil des études le 20 novembre 2025,***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Les amendements apportés aux grilles de formation 2025/2026

**Pièces jointes :**

- Grilles de formation

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Capacités d'accueil 2026/2027 et prérequis pour l'admission en Master***Vu le code de l'éducation,**Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,**Vu l'arrêté du 3 mars 2016 fixant les règles communes d'admission et de scolarité dans les instituts nationaux des sciences appliquées en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur,**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,**Vu l'avis rendu par le conseil des études le 20 novembre 2025,***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ:**

- Les capacités d'accueil 2026/2027 et prérequis pour l'admission en Master

**Pièces jointes :**

- Capacités d'accueil 2026/2027
- Tableau détaillant les capacités d'accueil, attendus, modalités d'examen des candidatures concernant les Master co accrédités

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Livret de l'étudiant et règlement des études pour la formation ASPU 2025/2026***Vu le code de l'éducation,**Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,**Vu l'avis rendu par le conseil des études le 20 novembre 2025,***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- Le livret de l'étudiant et règlement des études pour le Master mention Urbanisme et Aménagement (AU), parcours Architecture, Structures et Projets Urbains (ASPU) 2025/2026.

**Pièces jointes :**

- Livret de l'étudiant
- Règlement des études pour la formation ASPU 2025/2026

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 4  
Nombre de votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2025****Objet : Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027***Vu le code de l'éducation,**Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,**Vu l'avis rendu par le conseil des études le 20 novembre 2025,**Vu l'avis rendu par le conseil scientifique le 21 novembre 2025,***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :**

- La conclusion du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027 entre le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace et l'INSA Strasbourg.

**Pièce jointe : Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027**

Acte transmis aux autorités de tutelle le .....  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 4 décembre 2025  
Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Pierre SCHRUFFENEGER